

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
REGION DE L'EST
DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG
ARRONDISSEMENT DE DOUME
COMMUNE DE DOUME
COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
.....
EAST REGION
.....
UPPER NYONG DIVISION
.....
DOUME SUBDIVISION
.....
DOUME COUNCIL
.....
INTERNAL TENDER BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/CDME/CIPM/2025 DU 03/11/2025 en procédure d'Urgence POUR LES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE L'AMENAGEMENT DES VOIRIÉS ET RESEAUX DIVERS DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOUME, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST (LOT UNIQUE). Financement : FEICOM - EXERCICE 2025

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DOUME, Autorité Contractante, lance en procédure d'Urgence un appel d'offres national ouvert pour les travaux complémentaires de l'aménagement des voiries et Réseaux Divers de l'Hôtel de ville de DOUME.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- ☐ Dégagement et préparation du terrain ;
- ☐ Béton pour circulation ;
- ☐ Drainage et assainissement ;
- ☐ Menuiseries métalliques ;
- ☐ Construction d'un château ;

3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont cofinancés par le Budget du FEICOM, EXERCICE 2025 pour un montant prévisionnel de 75 055 982 (Soixante-quinze millions cinquante-cinq mille neuf cent deux) FCFA TTC.

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dans les Services de la Mairie de DOUME, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le paiement de la somme non remboursable de Cent mille (100 000) francs CFA à la Recette Municipale de DOUME.

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé dans les services du Maire de la Commune de DOUME, au plus tard le 26/11/2025 à 09 heures précises et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/CDME/CIPM/2025 DU 03/11/2025 en procédure d'Urgence POUR LES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE L'AMENAGEMENT DES VOIRIES ET RESEAUX DIVERS DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOUME, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST (LOT UNIQUE)

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel du lot sollicité, délivrée par un établissement bancaire de 1ER ordre agréé par le Ministère des Finances.

La caution devra rester valable cent vingt (120) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations ayant délivré les originaux. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle des réunions de la Mairie de DOUME le 26/11/2025 à 10 h précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de DOUME, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce administrative falsifiée ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces administratives après le délai de 48 heures réglementaire, à l'exception de la caution de soumission ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) Absence de plus de deux critères de qualifications ;
- 3) N'avoir pas réuni au moins 70 % de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 2) Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un des éléments constitutifs de l'offre financière défini à l'article 14.3 du RPAO ;
- 3) Sous-détail des Prix unitaires incomplet à plus 20% ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1- Déclaration sur l'Honneur de visite du site signée par le soumissionnaire ;
- 2- Personnel d'encadrement ;
- 3- Moyens matériels ;
- 4- Références ;
- 5- Chiffre d'affaires justifié d'au moins 80 % du montant prévisionnel du projet sur les trois (03) dernières années ;
- 6- Attestation de solvabilité financière d'au moins 80 % du montant prévisionnel du projet devant être délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances.
- 7- Méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux .

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 21 « oui » sur 29) seront examinées. Si aucune offre n'obtient le pourcentage requis, seule (s) l'(les) offre(s) financière(s) du (des) soumissionnaire(s) ayant obtenu (s) l'évaluation technique la plus élevée sera (seront) examinée(s).

10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les renseignements fournis par les personnes citées ci-dessus sont exacts et conformes à la vérité.

11. RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Les résultats de l'enquête sont les suivants : 1. Les personnes citées ci-dessus ont été interrogées et ont déclaré qu'elles ne connaissent pas de personnes qui aient été impliquées dans les faits susmentionnés.

12. CONCLUSION

En conclusion, les personnes citées ci-dessus ont déclaré qu'elles ne connaissent pas de personnes qui aient été impliquées dans les faits susmentionnés. Les résultats de l'enquête sont donc négatifs.

Il est à noter que les personnes citées ci-dessus ont été interrogées séparément et que leurs déclarations sont conformes à la vérité.

13. APPROBATION DES SIGNÉS

Les personnes citées ci-dessus ont déclaré qu'elles ne connaissent pas de personnes qui aient été impliquées dans les faits susmentionnés. Les résultats de l'enquête sont donc négatifs.

1. Les personnes citées ci-dessus ont déclaré qu'elles ne connaissent pas de personnes qui aient été impliquées dans les faits susmentionnés.
2. Les personnes citées ci-dessus ont déclaré qu'elles ne connaissent pas de personnes qui aient été impliquées dans les faits susmentionnés.
3. Les personnes citées ci-dessus ont déclaré qu'elles ne connaissent pas de personnes qui aient été impliquées dans les faits susmentionnés.

14. REMERCIEMENTS COMPLÉMENTAIRES

1. Les remerciements complémentaires sont les suivants : 1. Les personnes citées ci-dessus ont déclaré qu'elles ne connaissent pas de personnes qui aient été impliquées dans les faits susmentionnés.
2. Les personnes citées ci-dessus ont déclaré qu'elles ne connaissent pas de personnes qui aient été impliquées dans les faits susmentionnés.

Le 09/11/2025

Remarques :

- 1. Les personnes citées ci-dessus ont déclaré qu'elles ne connaissent pas de personnes qui aient été impliquées dans les faits susmentionnés.
- 2. Les personnes citées ci-dessus ont déclaré qu'elles ne connaissent pas de personnes qui aient été impliquées dans les faits susmentionnés.



Ministère de l'Intérieur

Le 09/11/2025